

PROGRAMME DE FORMATION :

La formation comporte une partie théorique [code de la route] et une partie pratique.

Avant la conclusion du contrat, nous procédons à une évaluation préalable afin de déterminer le volume prévisionnel de formation pratique. Il ne peut être inférieur à 14 heures de conduite.

Compétences et sous-compétences à acquérir

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule et effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.

- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- Moyens techniques partie théorique :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
 - Ordinateur mis à disposition pour les cours théoriques par thèmes.
- Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Véhicules à double commande de la catégorie B assurés, entretenus et mis à disposition.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.
- Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation
- Passer avec succès l'épreuve Théorique Générale
- Être capable de réussir l'examen pratique.